

## LA MOBILITÉ DURABLE

FICHES-CONSEILS N°103

[mise à jour : 07/2015]



Il y a de plus en plus de voitures en Belgique. Et, jusqu'à présent, on a privilégié les infrastructures routières au détriment des réseaux locaux de trafic lent (le vélo, les piétons, ...), des transports en commun performants, d'un cadre de vie de qualité et sécurisant.

La voiture est devenue le mode de déplacement privilégié pour différentes raisons comme la migration des habitants des villes vers les campagnes, les transports publics inexistants ou inefficaces, le développement de centres commerciaux et de parcs d'activité uniquement accessibles en voiture...

### Les nuisances du tout à l'auto

#### Les conséquences sont à la fois écologiques et sociales:

- Détérioration de la qualité de l'air avec de graves effets sur la santé.  
*En Europe, les particules provoquent, par an, 24 millions de cas d'affections des voies respiratoires chez les enfants et 40.000 décès supplémentaires.*
- Augmentation des gaz à effet de serre et épuisement des réserves limitées en énergies non renouvelables.  
*Entre 1990 et 2016 les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports ont augmenté de*

*26% en Belgique !*

- Augmentation des pollutions sonores.
- Encombrement de l'espace par les automobiles et diminution de la possibilité d'utiliser d'autres modes de déplacement. Il est par exemple difficile de concevoir à l'heure actuelle le déplacement de nos bambins à vélo.
- Perte d'accessibilité: certaines parties du territoire sont rendues inaccessibles par les embouteillages et par l'envahissement des trottoirs; les transports publics et de livraisons des entreprises en pâtissent.
- En zone rurale, les habitants dépourvus de voiture ne peuvent accomplir des activités de la vie courante.

## **Outils pour une mobilité durable**

La mobilité durable est une politique de transport qui cherche à concilier l'accessibilité, le progrès économique et les objectifs écologiques dans un aspect durable.

En Belgique, le découpage institutionnel ne favorise pas la cohérence au niveau politique de mobilité. Les compétences en matière de mobilité sont en effet partagées entre l'Etat fédéral, les Régions, les Provinces et les Communes.

Afin d'améliorer la mobilité, la Région wallonne met en place des outils tels que le plan communal de mobilité, les plans de déplacements d'entreprise et la formation de conseillers en mobilité.

### **Les Plans Communaux de Mobilité (PCM)**

Le plan communal de mobilité est un outil de gestion de la mobilité durable au niveau communal. Les expériences- pilotes ont mis en évidence ses forces, parmi lesquelles on retrouve la démarche participative et le caractère souple du document, capable de s'adapter aux circonstances, spécificités et problématiques locales.

Il permet d'appréhender les problèmes de mobilité et de proposer les actions nécessaires dans les communes wallonnes, quelles que soient leur taille et leurs caractéristiques, urbaines ou rurales. La liste des PCM en cours est disponible sur <http://mobilite.wallonie.be>.

### **Exemples d'actions réalisées dans le cadre des PCM**

Ces actions favorisent l'intermodalité (utilisation combinée de différents modes de déplacement pour un même voyage) :

- la possibilité de monter dans les transports publics avec son vélo (train, tram et bus);
- la mise en place de "sites propres" pour les bus afin de les rendre plus performants que la voiture particulière dans le centre ville;
- la création de lieux d'échange comme aux gares avec une zone de stationnement (voitures, bus et vélos);
- l'offre aux usagers des billets combinés Train-TEC, TEC-taxi
- la gratuité des bus;
- le ramassage scolaire grâce à des partenariats publics et privés.

### **Le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE)**

Au niveau fédéral, une loi (AR 8/4/2003) oblige les entreprises, tant publiques que privées, de plus de 100 personnes à transmettre des données relatives aux déplacements domicile-travail des

travailleurs. L'enquête a lieu tous les trois ans et les résultats sont accessibles ici : [https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite\\_en\\_chiffres/domicile\\_travail](https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/domicile_travail)

## QUELQUES CONSEILS POUR PRATIQUER UNE MOBILITE DURABLE...

- utiliser d'autres moyens de transport que la voiture : le vélo, la marche ne polluent jamais.
- en ville, pour les trajets plus longs, utiliser les transports en communs;
- privilégier le covoiturage pour aller travailler, pour conduire les enfants à l'école ou à leurs activités de loisir;
- au volant, rouler relax : pas trop vite et en anticipant. Ne pas laisser le moteur tourner inutilement;
- interpellier l'employeur sur des mesures incitatives à développer au sein de l'entreprise afin de favoriser les modes alternatifs de déplacements tels que les primes à l'utilisation des transports en commun, du vélo ou du covoiturage, le stationnement réservé au covoiturage,...

## Adresses utiles

### Réseau des conseillers en mobilité wallons:

<http://cem.mobilite.wallonie.be>.

<http://www.infotec.be/>. (transports en commun wallons)

<http://www.belgianrail.be/fr> (chemins de fer belges)

<http://www.stib.be> (transports en commun bruxellois)

<https://www.delijn.be/nl/> (transports en commun flamands)

<http://mobilite.wallonie.be>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

### Liens

[1] <http://www.ecoconso.be/fr/La-mobilite-durable>

[2] <http://www.ecoconso.be/fr/thematiques/mobilite-durable>

[3] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[4] <http://mobilite.wallonie.be/home/outils/plans-de-mobilite/villes-et-communes.html>

[5] [https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite\\_en\\_chiffres/domicile\\_travail](https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/domicile_travail)

[6] <http://cem.mobilite.wallonie.be>

[7] <http://www.infotec.be/>

[8] <http://www.belgianrail.be/fr>

[9] <http://www.stib.be>

[10] <https://www.delijn.be/nl/>

[11] <http://mobilite.wallonie.be>

